

Le syndicat de la magistrature défend les gauchos en écriture inclusive...

écrit par Christine Tasin | 22 mars 2023



Je ne sais s'il faut rire ou pleurer.

Je ne sais s'il faut applaudir le syndicat de la magistrature de soutenir les manifestants hostiles à la réforme des retraites ou demander leur destitution pour non respect de l'éthique. Chacun, comme citoyen est fondé de dénoncer ce avec quoi il n'est pas d'accord, dans l'exercice de sa fonction de juge, ne doit-il pas, tout simplement taire ses choix politiques ? Et un syndicat de la magistrature est censé défendre les juges, pas prendre position politiquement, non ?

Certes, on sait que je rêve d'un temps disparu et qu'il y a beau temps que les juges sont très engagés politiquement et ne le cachent pas, cf le « Mur des cons »...

Mais quand même.

Je vous invite à prendre connaissance du communiqué ci-dessous qui, cerise sur le gâteau, est écrit en écriture inclusive. Des fois qu'on ait eu un doute sur les affiliations politiques des auteurs...Ce qui, de ce fait, discrédite totalement le communiqué pour manque d'objectivité...

Merci à notre lectrice Marie-Hélène qui nous a signalé le communiqué ci-dessous.

[L'autorité judiciaire n'est pas au service de la répression du mouvement social](#)

Atteintes à l'action syndicale et au mouvement social

« Syndicat de la magistrature

Atteintes à l'action syndicale et au mouvement social

L'autorité judiciaire n'est pas au service de la répression du mouvement social

Atteintes à l'action syndicale et au mouvement social 20 mars 2023

Les images de la répression policière des manifestations dénonçant l'utilisation de l'article 49-3 dans le cadre de l'examen d'une réforme qui a suscité une très forte mobilisation depuis plusieurs semaines sont choquantes. Nous avons vu ces scènes indignes d'une démocratie : des policiers exerçant des violences illégitimes contre des manifestants et des street medics, des interpellations collectives de manifestants enjoins de s'asseoir par dizaines à terre, mains sur la tête, des journalistes faisant leur métier menacés ou brutalisés. (Note de C.Tasin : Dénoncer la répression policière sans présenter les arguments de la partie adverse, c'est juste de la malhonnêteté. J'ai vu passer des témoignages de policiers expliquant que face à des attaques contre eux et des gens qui essaient de tout casser, ils devaient bien immobiliser voire arrêter les responsables...)

Mais derrière ces images terrifiantes, il y a les décisions qui les sous-tendent et les mécanismes institutionnels à l'œuvre : des directives données par le ministre de l'Intérieur à tous les préfets de France, et des forces de sécurité intérieure sommées de réprimer les manifestations qui s'organisent dans de nombreuses villes pour exprimer la colère sociale face au déni de démocratie. Le Gouvernement continue de mépriser le mouvement social et la violence ne fait que croître. (Note de C.Tasin : ce n'est pas moi, opposante à Macron, qui vais dénoncer les manifestations, amplement justifiées ; les policiers ont-ils reçu mandat de les réprimer comme il n'y a pas si longtemps, celles des Gilets Jaunes. Nombre de ces derniers ont perdu un œil voire plus, d'autres ont gardé des séquelles pour la vie. Je n'ai pas entendu de témoignages de ce genre. Et pour cause Macron a encore besoin des gauchistes pour faire passer quelques lois, notamment sur l'immigration.

Des centaines d'interpellations et de mesures de garde à vue ont été décidées depuis jeudi dernier. La très grande majorité de ces mesures n'a reçu aucune suite judiciaire (à Paris,

après la manifestation de jeudi place de la Concorde, sur 292 gardes à vue de manifestant·es, seules 9 ont donné lieu à des poursuites pénales).

Nous ne devons pas nous satisfaire de cette présentation de façade d'une autorité judiciaire assumant son rôle en ne donnant pas suite à des mesures policières infondées. Ces chiffres montrent que les forces de sécurité intérieure utilisent très abusivement la garde à vue, déclinaison concrète d'une volonté politique de museler la contestation en brisant les manifestations en cours et en dissuadant – par la peur – les manifestations futures. (Note de C.Tasin : ben, c'est quoi le problème ? Nombre d'arrestations ont eu lieu, qui n'ont pas donné suite à condamnation par les magistrats. De deux choses l'une, soit les policiers ont fait des « rafles » pour résoudre des problèmes sans avoir le temps de trier. Soit les magistrats qui les ont jugés étaient juges et parties, faisant par exemple partie du syndicat de la magistrature...

Que peut l'autorité judiciaire face à cette violence d'État ? Comment incarner l'institution constitutionnellement gardienne de la liberté individuelle, et donc chargée de contrôler les mesures privatives de liberté et de mettre un terme à celles qui seraient infondées ?

Jouer pleinement notre rôle doit nous conduire à refuser le détournement de la procédure pénale au profit du maintien de l'ordre, à refuser de donner un vernis judiciaire à des opérations de police qui ne sont plus au service de la protection de la population mais de sa répression. Notre place n'est pas dans les salles de commandement car en nous associant aux autorités de police en amont de la réponse judiciaire, nous contribuons à la pénalisation du mouvement social et nous nous privons de notre capacité de contrôle en aval. Notre place n'est pas au côté des préfets pour préparer la répression des manifestants mais de protéger les justiciables dans l'exercice de leur citoyenneté. Notre

contrôle de toutes les procédures initiées lors des manifestations doit être exigeant et minutieux. (Note de C.Tasin : les choses sont claires. Comme en Israël, des juges non élus ont décidé d'être des « deus ex machina » détenant le pouvoir de condamner, relâcher, de dire l'innocent ou le coupable.. non pas selon la loi mais selon leurs propres engagements politiques. Cela s'appelle la dictature des juges. Cela s'appelle la fin de la liberté et de la démocratie.

<https://resistancerepublicaine.com/2023/03/18/le-pouvoir-des-juges-est-dementiel-partout-nous-sommes-tous-concernes-par-la-reforme-judiciaire-en-israel/>

Apprenons de nos expériences passées, l'indignation ne suffit pas : il est aujourd'hui évident que lors du mouvement des gilets jaunes, l'institution judiciaire s'est mise au service d'une répression violente du mouvement social. Le rôle de l'autorité judiciaire est de garantir les droits et libertés des personnes. Nous devons donc les protéger dans l'exercice de droits essentiels à la démocratie : la liberté d'expression et de manifestation.

L'autorité judiciaire n'est pas au service de la répression du mouvement social ()

Suivant

Copyright © 2023 Syndicat de la magistrature – Tous droits réservés

<https://www.syndicat-magistrature.fr/notre-action/defense-des-libertes/atteintes-a-l-action-syndicale-et-au-mouvement-social/2571-l-autorite-judiciaire-n-est-pas-au-service-de-la-repression-du-mouvement-social.html>